



La socialisation dans la police militaire de Bahia au Brésil : la construction de l'homicide comme pratique policière valorisée

Frederico Soares ¹

¹ Université d'Ottawa

Contact : ffagu078@uottawa.ca

Résumé

À partir de 15 entretiens avec des policiers de la police militaire de Bahia, au Brésil, nous avons analysé les discours qui fondent la réalisation d'homicides en tant que partie intégrante du travail de cette organisation. Nous avons tout d'abord identifié l'importance de la socialisation au sein de la culture policière, à travers l'apprentissage de discours favorables à l'acte de tuer. Nous avons souligné, à partir du discours des policiers interrogés, la présence d'une culture de la « coupure » selon laquelle l'acte de tuer est valorisé en tant que compétence policière dès l'entrée dans la corporation, à travers leur formation dans les académies de police et le contact avec les anciens membres du corps policier. Cette culture se manifeste dans les perceptions des policiers, c'est-à-dire dans la manière dont les interviewés semblent apprécier une organisation composée de « guerriers » militarisés, tout en dévalorisant les représentations associées à une réorientation des pratiques policières conformément aux droits de la personne. Nous soutenons que cette culture est une condition de possibilité de la pratique des exécutions sommaires par les policiers qui considèrent l'acte de tuer comme justifiable.

Mots-clés : culture policière, exécutions sommaires, socialisation professionnelle.

Mots clés

culture policière, exécutions sommaires, socialisation professionnelle

The socialization in the Military Police of Bahia in Brazil: the construction of homicide as a valued police practice.

Abstract

Based on 15 interviews with police officers from the Military Police of Bahia, Brazil, we analyzed discourses that underpin the commission of homicides as an integral part of the work of this organization. We identified the importance of socialization within police culture, involving the learning of discourses favorable to the act of killing. According to the interviewed officers, we emphasized the presence of a "culture of killing," wherein the act of killing is valued as a police skill from the entry into the force, through training in a police academy and interaction with former police members. This culture is evident in the perceptions of the police officers, meaning how the interviewees seem to appreciate an organization composed of militarized "warriors" while devaluing representations associated with a reorientation of police practices in line with human rights. We argue that this culture is a condition for the possibility of extrajudicial executions by police officers who consider the act of killing as justifiable.

Keywords

police culture, extrajudicial executions, professional socialisation

Introduction¹

Le présent travail fait partie d'une recherche plus élargie (Soares, 2020) dont le point de départ était le problème des nombreux décès résultant d'interventions policières dans les grandes villes au Brésil. Entre 2009 et 2016, au Brésil, sept personnes par jour ont été tuées par des policiers (civils et militaires), soit 21 892 victimes, la plupart d'entre elles étant des hommes (99,3%), des jeunes (81,8%) et des Noirs (76,2%) (FBSP, 2017). La létalité policière augmente chaque année dans le pays (Graphique 1). En 2022, les forces de police brésiliennes ont été responsables de 13,5% des morts violentes intentionnelles² et ce chiffre est encore plus élevé dans l'État de Bahia, situé au nord-est du Brésil : 21,9% (FBSP, 2023). En fait, l'État de Bahia a les forces policières les plus meurtrières du pays en chiffres absolus³, ayant dépassé en 2022 celles de l'État de Rio de Janeiro (FBSP, 2023), très connu pour sa létalité policière (Cano, 1997, 2003).

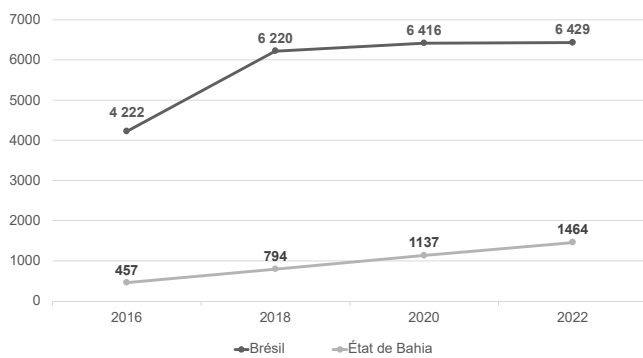


Figure 1 : Morts à la suite d'interventions policières en chiffres absolus au Brésil et dans l'État de Bahia, entre 2015 et 2020 (FBSP, 2017, 2019, 2021, 2023).

Ces données montrent à quel point l'action létale de la police est un problème au Brésil et dans l'État de Bahia. Même si cela existe aussi dans d'autres pays, comme aux États-Unis, il n'en demeure pas moins que le nombre de morts par la police dans le pays est très élevé. À titre de comparaison, en 2020, le nombre de personnes tuées par la police dans l'État de Bahia seulement – 1 137 morts (FBSP, 2021) – est supérieur au total de personnes tuées par toute la police américaine pour la même période, soit 1 021 personnes (Washington Post, 2022). En outre, les recherches menées sur ce thème dans le pays, ainsi que les dénonciations des mouvements antiracistes Noirs et des droits de la personne nous font croire qu'une bonne partie des cas de létalité ne semblent pas être accidentels ou même justifiés par un moyen de défense (voir Cano, 2003, Freitas, 2020).

Ainsi, la mort des victimes ne semble pas être le résultat indésirable de l'action policière, dans le sens où elle peut être liée, par exemple, à un manque de préparation des policiers. L'acte de tuer semble plutôt être une action délibérée des policiers sur la base de critères non-légaux, faisant donc partie de l'ensemble des pratiques policières propres à cette organisation. De telles pratiques sont néanmoins validées par d'autres institutions du système de justice criminelle (Cano, 1997, Misse et al, 2015, Zaccone, 2015). À cet effet, Cano (1997) a analysé les dossiers juridiques et les rapports médico-légaux des cas où des victimes avaient été tuées par des policiers et il en conclut l'existence d'indices d'exécution extrajudiciaire dans la majorité des cas : des tirs à la tête dans 61% des procès, dans le dos dans 65%, ainsi que des tirs à bout portant. Cependant, sur un total de 301 dossiers analysés, 295 ont été classés sans suite (Cano, 1997).

Cela signifie que même en présence d'un ou de plusieurs indices indiquant qu'il s'agissait d'une exécution extrajudiciaire, le traitement des événements par la justice n'aboutit que très rarement à la condamnation des agents responsables. En effet, les enquêtes liées à ces faits ont une particularité dans le système de justice brésilien, puisqu'elles suivent un modèle connu comme « acte de résistance »⁴ : une procédure simplifiée d'enquête élaborée à partir des témoignages des policiers impliqués dans les faits, tout en présupant que l'action s'est passée de façon légale (Misse et al, 2015). Les « actes de résistance » réaffirment ainsi la version des faits présentée par les policiers, un « récit standard » retrouvé par Misse et al. (2015) lors de l'analyse de plusieurs enquêtes qui suivaient le modèle des « actes de résistance » à Rio de Janeiro au Brésil. Selon ce récit, il y a toujours un échange de tirs préalable, c'est-à-dire une confrontation dans laquelle la police n'a d'autre choix que de tirer des coups de feu.

Ainsi, dans la plupart des cas, les policiers ne sont pas poursuivis par la justice, étant donné que les faits rapportés ne sont pas remis en question lors des enquêtes, lesquelles sont menées de façon bureaucratique. Ces dossiers, lorsqu'ils arrivent au Ministère public, sont pour la plupart classés sans suite et même dans ceux pour lesquels une procédure judiciaire est enclenchée, les acteurs juridiques discutent de la conduite criminelle des victimes (comme leur implication dans le trafic de drogues), plutôt que de celle des policiers qui les ont tuées (Cano, 1997, Misse et al., 2015, Zaccone, 2015). Les procureurs ne demandent pas le classement sans suite des dossiers seulement en raison de l'absence de preuves et des enquêtes mal menées ; ils renforcent plutôt des « preuves recueillies de manière sélective », ignorant, par exemple, les indices d'exécution dans les rapports médico-légaux, « pour établir par une décision souveraine la légitimité des actions létales menées par les agents de police » (Zaccone, 2015, p. 144, notre traduction).

On remarque ainsi la responsabilité des organismes juridiques dans la légitimation des exécutions sommaires. Cette légitimité juridique s'associe à une acceptation sociale du fait que la police tue. En analysant les discours de personnes favorables à l'application de la peine de mort dans l'État de São Paulo dans les années 1990,

¹ Je remercie les réviseurs anonymes et les organisateurs de ce dossier pour leur collaboration à la révision du manuscrit, ainsi que Mariana Possas, Mariana Raupp et Jean Carteron pour leurs contributions et leur générosité dans la lecture de cet article.

² Il s'agit d'une catégorie utilisée par le Forum Brésilien de la Sécurité Publique (FBSP, 2020) pour regrouper l'homicide volontaire, le vol suivi d'homicide, les lésions corporelles suivies de mort et les décès résultant d'interventions policières en service et hors service.

³ L'État de Bahia a le deuxième taux de mortalité à la suite d'interventions policières le plus élevé (10,4 morts) du pays, venant juste après l'État de l'Amapá (16,6) (FBSP, 2023).

⁴ Selon Misse et al. (2015), un acte de résistance « n'est pas un type de crime, mais bien une classification administrative inscrite par des policiers civils » (p. 18) dans les enquêtes. Il s'agit d'un terme « issu de l'article 292 du Code de procédure pénale [brésilien], qui autorise l'emploi de moyens nécessaires pour se «défendre ou pour vaincre toute résistance», s'il y a résistance, à l'arrestation suite à un flagrant délit » (p. 5). Les actes de résistance ont été substitués formellement par une autre appellation : « décès résultant d'une intervention policière » (Willis, 2015).

Caldeira (2001) a conclu que ses interlocuteurs souhaitaient que cette peine soit appliquée de manière sommaire et immédiatement après le crime, non pas par le pouvoir judiciaire, mais par des organismes tels que la police⁵.

Aussi dans ce sens, Paes-Machado et Noronha (2002) mettent en évidence la relation ambivalente que les habitants d'un quartier populaire de Salvador, à Bahia, entretiennent avec la police. Alors que la violence policière atteint l'Autre (le « criminel »), un discours favorable aux exécutions extrajudiciaires a été observé. Cependant, lorsque des membres de la communauté sans implication dans des activités criminelles en sont les victimes, un sentiment d'indignation a été observé dû au fait qu'ils ont été confondus avec des « criminels ». En somme, « la plus grande ironie est que les victimes d'abus sont également les défenseurs du système » (Paes-Machado et Noronha, 2002, p. 70, notre traduction).

Notre recherche a comme point de départ le problème des exécutions et de la construction de leur légitimité juridique et sociale, mais elle se concentre sur les actions de la police militaire de Bahia. Nous orientons notre analyse vers la perspective des policiers eux-mêmes sur les décès (ou, comme nous l'avons constaté, les exécutions) qui résultent d'interventions policières. Cette perspective n'est pas prédominante dans les travaux sur la violence policière dans le pays, qui se concentrent sur la façon dont le système de justice reçoit ces dossiers ou sur des questions liées à la victimisation directe et indirecte par la police (Alves, 2017, Oliveira Junior, 2013, Paes-Machado et Noronha, 2002).

Une partie considérable des travaux sur les forces de police au Brésil explorent les aspects de la formation policière (Poncioni, 2014, Paes-Machado et Albuquerque, 2002, entre autres), ainsi que du mandat policier (Muniz, 1999), tout en dialoguant avec le concept de culture policière⁶ (Reiner, 2010, Skolnick, 2011, Monjardet, 1996). En particulier, Muniz (1999) et Poncioni (2014) contribuent à la compréhension des comportements abusifs de la police en mettant en lumière le processus de socialisation au sein des forces de police et en discutant de la discrétion inhérente à ce travail. Un autre ensemble de travaux se consacre à la compréhension du racisme et du profilage racial dans la police. En mettant en dialogue la culture policière et le racisme institutionnel, structurel ou systémique, cette littérature souligne le fait que le jeune Noir de genre masculin est toujours le modèle idéal de suspect pour les policiers (Reis, 2002, Freitas, 2020, Sinhoretto, 2021, entre autres).

Enfin, certaines études analysent les facteurs qui exercent une influence sur l'usage de la force létale, ainsi que les justifications et les significations attribuées à cet usage. Selon Magaloni et Cano (2016), l'utilisation de la force létale dans la police militaire de Rio de Janeiro est plus probable chez les hommes, chez ceux qui travaillent ou ont travaillé dans des groupes tactiques ou spécialisés et chez ceux qui adhèrent à une doctrine policière de guerre contre le crime et de guerre contre la drogue. Ainsi, une tendance à approuver l'usage excessif et injustifié de la force a été observée, comme dans le cas hypothétique où des suspects en fuite sont tués par la police, parce qu'ils posséderaient supposément des drogues et des armes (Magaloni et Cano, 2016).

Noronha et Paes-Machado (2013), à leur tour, ont souligné que les justifications des policiers civils et militaires de Bahia dans l'utilisation de la force sont liées à une perception de la nécessité d'agir de manière plus « énergique » lorsqu'ils entrent dans les favelas pour réprimer les personnes qui ne respecteraient pas les policiers. Ces policiers auraient ainsi une vision du « criminel » des favelas comme un mal absolu qui doit être combattu, voire exterminé. Dans ce sens, selon Rodrigues (2002), les policiers militaires de Bahia justifient les pratiques violentes par le biais d'une conception généralisée de la légitime défense selon laquelle le policier *doit* utiliser la force, sinon il se fera blesser ou tuer. Par conséquent, l'utilisation de la force létale serait toujours perçue comme légale et moralement justifiée par leur rôle de policier.

Cette littérature fournit des clés pour comprendre l'utilisation de la force létale, mais dans cette étude, nous cherchons à approfondir les analyses du point de vue des policiers (en l'occurrence, des membres de la police militaire de Bahia), afin de comprendre comment les exécutions de jeunes Noirs des quartiers populaires peuvent-elles être conçues comme justifiables ou, dans certains cas, évaluées comme justes. Les exécutions, dans ce sens, sont considérées comme une construction communicative entre les policiers, à partir d'un ensemble symbolique et discursif qui les rend possibles. Par conséquent, en dialogue avec la légitimation sociale et juridique que nous avons décrite, il existe des définitions de la réalité (Thomas, 2009) et une production de discours qui rendent cette pratique acceptée au sein du groupe, même si elle n'est pas légale (Sutherland, 1983, Pires, 2008).

Le présent travail explore une partie de cet univers de significations et de discours auxquels les policiers s'associent⁷ (Sutherland, 1983) et qui a été désigné, à partir de termes natifs, comme la « culture de la coupure » – c'est-à-dire de l'exécution extrajudiciaire. Par

⁵ Willis (2015) fait une mise à jour de cette thèse. À partir d'une étude réalisée à São Paulo, il soutient qu'il existe un consensus social autour de l'utilisation de l'acte de tuer comme moyen d'imposer une souveraineté sur le territoire. Cette dynamique se manifeste du côté des policiers, mais aussi de la part des groupes criminels qui contrôlent des quartiers et des prisons. Il y aurait donc une façon normalisée de décider de la vie et de la mort dans les quartiers populaires, qui va au-delà de l'action de la police (Willis, 2015).

⁶ Selon Skolnick (2011), la culture policière se caractérise par la division du monde en « nous » contre « eux », une attitude de suspicion constante, l'isolement social et la solidarité entre pairs, le pragmatisme, une vision cynique et pessimiste du monde, une tendance au conservatisme politique et moral, le machisme et enfin, le racisme. Reiner (2010) insiste sur l'importance de l'idée d'une culture policière car, malgré les particularités locales et les subcultures, les forces de police font face à des pressions similaires qui donnent lieu à une culture identifiable dans plusieurs parties du monde.

⁷ Nous avons comme toile de fond analytique la théorie de l'association différentielle de Sutherland (1983), à partir de l'interprétation de Pires (2008) mettant l'accent sur l'aspect sociologique des communications derrière certaines pratiques définies comme crimes. En résumé, cette théorie nous permet d'analyser les communications favorables ou défavorables à certains comportements criminalisés auxquelles les individus s'associent dans le cadre des processus sociaux d'apprentissage (Pires, 2008). Les définitions de situation et les communications apprises au sein de la police sont vues, dans ce sens, comme essentielles pour comprendre les exécutions extrajudiciaires.

culture, nous entendons un ensemble d'idées et de représentations sociales faisant partie de la culture policière⁸ de l'organisation qui valorisent l'acte de tuer comme une ressource normalisée et constitutive des bonnes pratiques policières. Nous argumentons que cet ensemble discursif est une condition de possibilité pour la pratique des exécutions sommaires.

Nous structurerons notre réflexion de la manière suivante : dans un premier temps, nous présenterons les aspects méthodologiques de la recherche qualitative menée auprès des membres de la police militaire de Bahia. Nous analyserons dans un deuxième temps la « culture de la coupure ». Nous commencerons par décrire le rôle des cours de formation, qui participent à la construction symbolique de la figure du policier concevant l'acte de « tuer » comme une partie essentielle de son rôle. Ensuite, nous analyserons cette culture de manière plus concrète, en nous appuyant sur certaines pratiques apprises (Sutherland, 1983) dans le contexte de la socialisation au sein de cette force policière. Enfin, nous discuterons brièvement de notre matériel empirique avant de conclure sur l'importance des analyses développées pour la compréhension de ce phénomène.

Le travail de terrain

Pour collecter des données, nous avons choisi une approche qualitative (Pires, 1997). Quinze entretiens semi-structurés (Quivy et van Campenhout, 2006) ont été menés avec des membres du genre masculin⁹ de la police militaire de Bahia, âgés de 30 à 50 ans, dont 12 sous-officiers (de la classe subalterne) et trois officiers (de la classe supérieure de l'organisation). Le critère du choix des interlocuteurs, parmi les sous-officiers, reposait sur l'expérience acquise dans le travail de la police au sens strict (des activités de surveillance et/ou contrôle) sur le terrain ; parmi les officiers, nous avons cherché ceux qui avaient dirigé ce type d'activité policière. Ainsi, nous avons évité des entretiens avec des professionnels récemment sortis de l'académie de formation ou dont le travail était essentiellement administratif. Les interviewés avaient en moyenne 18 ans d'expérience dans l'organisation (le moins expérimenté était policier depuis 8 ans) et plusieurs d'entre eux avaient participé à des unités spéciales¹⁰ au cours de leur carrière.

Les entretiens ont duré entre une et quatre heures et ceux qui étaient plus longs se sont déroulés en deux rencontres. Comme certains interviewés n'ont pas autorisé l'enregistrement audio, nous avons pris des notes au cours des entretiens et nous avons utilisé des journaux de terrain dans lesquels un compte rendu détaillé de l'interaction a été enregistré. Le recrutement des interviewés s'est fait en mobilisant notre réseau personnel de contacts, ainsi que sur

⁸ Même si certains groupes n'adhèrent pas à certains aspects de cette culture (Monjardet, 1996), les caractéristiques de la culture policière semblent jouer un rôle central dans l'autoreprésentation des forces policières. Ainsi, l'image que les policiers se font de l'organisation reste fortement influencée par des discours hégémoniques à son intérieur.

⁹ L'entrée des femmes dans la force policière est un phénomène relativement récent et minoritaire. Nous n'avons interviewé que des hommes car ils représentent la culture dominante de cette institution.

¹⁰ Les unités spéciales sont des groupements de police dédiés à la lutte contre la « criminalité » dans les favelas. Nous ne nous sommes pas limités à interviewer des personnes ayant déjà commis des exécutions extrajudiciaires, car notre but était de comprendre la logique propre à l'organisation qui a pu servir à justifier ces pratiques. Pour des détails sur l'échantillon, voir Soares (2020).

l'indication des interviewés eux-mêmes. Cela rassurait les policiers quant à la possibilité de s'exprimer plus librement, à partir d'une relation de confiance précédemment établie. Nous avons assuré l'anonymat des participants, ce qui a été une condition pour que la plupart d'entre eux acceptent de contribuer à la recherche.

Les guides d'entretien comportaient des questions sur la trajectoire et l'expérience dans la police, les formations, les éventuelles victimisations directes et indirectes, ainsi que certaines perceptions de la hiérarchie interne, du travail policier et, plus particulièrement, des actions policières ayant entraîné la mort. La saturation a été le critère pour arrêter l'étape de cueillette des données, de sorte que nous avons obtenu différents points de vue et représentations en réponse aux questions posées, et ce, tant et aussi longtemps que les interlocuteurs ont ajouté de nouvelles informations (Bauer et Aarts, 2000). L'ensemble des données a été analysé thématiquement (Paillé et Mucchielli, 2016) à l'aide du logiciel ATLAS.ti 8.0.

La « culture de la coupure » : la valorisation de l'acte de tuer par la police militaire de Bahia

Nous analysons ici les processus par lesquels les policiers militaires interrogés comprennent le recours à l'exécution, en l'associant à certains discours et pratiques (Sutherland, 1983, Pires, 2008). Ainsi, nous commencerons par aborder les cours de formation au sein desquels nous observons la valorisation d'un policier « guerrier ». Ensuite, nous analyserons des aspects culturels développés lors de la socialisation dans la *pratique*, aux côtés de policiers plus expérimentés. Cette culture – que nous qualifions, sur la base de notre empirie, de « culture de la coupure » – fait en sorte que l'acte de tuer est perçu comme une pratique valorisée par les membres de l'organisation policière. Autrement dit, nous étudions la manière dont l'acte de tuer s'est stabilisé dans les communications de l'organisation, à travers un apprentissage chez les policiers (Sutherland, 1983). Ce processus d'apprentissage débute donc au sein de la formation policière, mais se consolide de manière définitive lors de la socialisation sur le terrain.

Le savoir policier et les écoles de formation

Dans l'analyse de notre matériel empirique, nous avons pu repérer les premiers signes de la « culture de la coupure » lorsque les policiers évoquaient leurs expériences dans les écoles de formation.

Dans les deux cursus de la police militaire de Bahia, il est établi qu'après avoir réussi le concours d'admission, les policiers doivent suivre une formation : celle-ci a une durée de trois ans pour les officiers et une durée de neuf mois pour les sous-officiers. En ce qui concerne les officiers, ils obtiennent un diplôme universitaire de bachelier en sécurité publique, résultant d'un partenariat avec l'Universidade do Estado da Bahia (UNEB). Pour les sous-officiers, la formation est assurée sous la coordination du Centro de Formação e Aperfeiçoamento de Praças (CFAP)¹¹.

Lorsque nous parlons de l'expérience des policiers dans les écoles de formation, notre objectif n'est pas de réaliser une analyse systé-

¹¹ En français, Centre de formation et d'amélioration des sous-officiers (traduction de l'auteur).

matique¹² de la formation (très diversifiée) des policiers, mais de souligner l'importance de cette période, au cours de laquelle « le futur policier développe son identité professionnelle en partageant des comportements, des attitudes, des valeurs, des connaissances, des croyances et des compétences avec d'autres membres de son groupe » (Poncioni, 2014, p. 504, notre traduction). La formation est ainsi une sorte de rituel d'initiation formel – toujours accompagné de dimensions informelles – où les policiers entrent en contact avec le rôle professionnel qu'ils vont exercer et commencent à être socialisés dans l'organisation.

Même si certains policiers ont souligné la pertinence de la formation reçue, où ils auraient appris des notions informées par les droits de la personne, le genre et le racisme, cette compréhension était minoritaire. Une part significative des interviewés a signalé le caractère militarisé et violent de la formation, jugée incompatible avec le droit :

La formation est typique des forces armées : l'autre est toujours l'ennemi. [...] Le policier [...] ne voit pas l'autre comme un citoyen, il le voit comme un ennemi, d'où tout ce conflit. [...] Tout commence mal [...], dans le sens où vous passez une période de 9 mois [...] à prendre des coups, à vous faire tabasser parfois. 60% de coups, 40% d'instruction. [...] Lorsque vous terminez votre formation, vous avez cette vision. [...] Mes collègues en sont sortis avec l'idée qu'il fallait frapper et tuer les autres. C'était l'idée. Quand les véhicules sortaient [...] du [groupement X], ils sortaient pour tuer. (Interviewé O, soldat¹³).

Pour une partie des interviewés, il existe un lien entre une police encline à certains comportements abusifs et le passage par une formation paramilitaire manquant de respect pour les droits des recrues. Le résultat logique d'un tel apprentissage serait un policier, au minimum, agressif ou violent :

[...] si vous êtes dans un cours de formation, ce que vous y apprenez, vous le reproduirez. Si vous êtes maltraité dans votre institution [en entendant :] « espèce de vermine ! [...] Tu es un chien ! », vous reproduirez cela avec le citoyen. Mais [...] si vous recevez un traitement digne de la personne humaine, vous offrirez le meilleur (Interviewé H, capitaine).

Les contenus liés à la vie militaire ont été rapportés comme prédominants dans les entretiens. De nombreux récits mentionnaient non seulement la manipulation particulière de l'armement, la « prise d'armes », mais aussi la réalisation de défilés militaires et surtout certaines activités visant délibérément à infliger de la souffrance, comme courir sur de longues distances sans pouvoir boire d'eau, être contraint de se coucher sur le sol couvert de grosses fourmis, etc. :

Pendant la formation, [...] [à] 7 heures du matin, parfois on était debout, en ordre serré, le soleil déjà en train de

monter et on nous disait, « allez, tournez-vous vers le soleil », rester une heure, deux heures à prendre le soleil en pleine face, et puis ils nous donnaient un petit gobelet de café, pour boire de l'eau et le partager avec 49 hommes (Interviewé N, soldat).

Ainsi, que ce soit dans le cas du policier qui doit résister aux coups, de celui qui doit rester des heures debout au soleil, partageant avec les autres une petite quantité d'eau, ou du policier qui est « supérieur au temps, supérieur à la pluie et ne peut pas tomber malade » (Interviewé K, capitaine), la formation semble être orientée vers un contexte de guerre, comme l'avaient suggéré Paes-Machado et Albuquerque (2002). Cette construction d'une logique de guerre et de formation de « guerriers », en plus d'impliquer l'existence de secteurs de la société perçus comme des « ennemis », entraîne l'absence de certaines limites légales dans le travail policier :

[...] la question juridique des enseignements, le programme est très limité, très défaillant. Le policier, en particulier le nouveau [recru], travaille avec le bon sens que tout le monde a par rapport à ce qui est juste et ce qui est faux, mais il n'a pas de notion de la juridicité, de la légalité des choses, correctement, comme il se devrait, et souvent je vois beaucoup de collègues révoltés contre le système dans son ensemble, contre le système judiciaire [...]. En raison de cela, je comprends qu'il y a beaucoup d'illégalité dans les arrestations, souvent par méconnaissance de leur part (Interviewé J, caporal).

La tension avec la légalité se manifeste dès la formation, à la fois par la méconnaissance des limites d'action de la police militaire et par l'encouragement social à une police qui cherche à « résoudre » immédiatement la situation, sur le terrain :

[La formation] manque de certaines informations cruciales pour la vie du policier, étant donné que nous travaillons avec la liberté, la législation, avec des personnes, [...] il manquait un peu à mon époque ce genre d'information concernant les limites du policier, jusqu'où le policier peut aller, [...], car nous apprenons cela parfois sur le terrain. Et malheureusement, parfois, nous apprenons en faisant des erreurs. [...] alors il [le policier] sera responsable d'une action qui était déficiente dans son processus de formation. [...] On ne nous a pas appris à l'époque ce qui était possible ou pas. [...] Nous apprenons beaucoup à propos de la législation de la police militaire [...] et de la vie militaire dans son ensemble. [...] Mais les règles, les limites d'intervention, ces choses-là font défaut dans le cours de formation, ce qui pourrait aujourd'hui être mis en œuvre d'une manière qui réduirait les statistiques d'erreur de la part de l'institution (Interviewé I, soldat).

Ainsi, la formation ne semble pas établir de paramètres pour une action policière basée sur les droits de la personne. Au contraire,

¹² La plupart de nos interviewés avaient plus de 15 ans d'expérience dans l'organisation, y compris la période de formation. Il est raisonnable de supposer que les réformes mises en place par le politique, au niveau fédéral, afin d' « humaniser » la formation policière (Poncioni, 2014, Veiga et Souza, 2018) ont pu entraîner des changements. Nous avons cependant des raisons de croire qu'une partie de ces pratiques continue à être d'actualité, selon les récits de nos interviewés, mais aussi selon certaines études qui mettent en évidence les difficultés à promouvoir une formation axée sur les droits de la personne (França, 2016, 2019).

¹³ Tous les extraits d'entretiens menés en portugais ont été traduits. Les italiques sont de l'auteur.

certaines limites à l'action policière ne seront comprises que dans la pratique avec les autres policiers, mais de manière problématique, comme nous le verrons par la suite.

Les écoles de formation, avec une série d'activités associées à la vie « militaire », servent à favoriser, selon nos interviewés, des opérations policières abusives. Cela signifie qu'une culture policière orientée vers des pratiques violentes commence à se reproduire dès la formation dans les écoles de police. Comme une sorte de rituel d'entrée dans la police militaire, cette formation constitue une partie importante de l'apprentissage des normes formelles et informelles, d'une manière spécifique d'être policier. Cet apprentissage se poursuit donc lors de la socialisation dans l'exercice de la profession, avec une valorisation des exécutions extrajudiciaires. Nous passons donc à l'analyse des discours policiers concernant leurs pratiques.

La socialisation dans les pratiques policières et l'apprentissage de la « culture de la coupure »

Selon les témoignages des personnes interviewées, on devient policier dans la pratique, c'est-à-dire dans l'exercice du travail policier sur le terrain, dans les rues et aux côtés des collègues, en apprenant avec eux les routines et les pratiques quotidiennes.

[J'ai appris] davantage sur le terrain. Un policier [...] apprend beaucoup du travail opérationnel sur le terrain. [Avec] les plus anciens qui ont souvent aussi une connaissance *déformée*, ou sinon une connaissance qu'il a acquise *dans le passé* [et qui] ne suit plus les changements d'aujourd'hui. Ce qui était accepté *avant* et n'est plus accepté maintenant. [...] Vous l'apprenez et vous intériorisez ces valeurs. Sur le terrain. [...] Vous prenez les bases, mais parfois, dans la pratique, cela se *déforme* (Interviewé N, soldat).

Le contact et le travail quotidien avec les collègues favorisent ce que nous entendons comme une socialisation policière, au sein de laquelle une culture, dans le sens d'une pratique ancienne et stabilisée, d'une police qui « coupe » (c'est-à-dire, tue, dans le langage utilisé par les interviewés) a été reconnue par les interlocuteurs, en tant qu'observateurs de leurs propres pratiques policières :

Le gars sort de la formation de soldat, de six mois, va à la Compagnie X, là il a des contacts avec les anciens policiers [...] et cela devient une chose culturelle, « non, mon frère, il s'agit d'un voyou, il faut le couper, il faut lui tirer dessus » [...] Le gars est accro à tuer, il est dans cette culture : « Non, mec, [...] quand j'arrive là-bas, j'aurai une arme à la main » [...] « On les coupe ». [...] Pour moi, ce n'est *pas la majorité de la police*... même ceux qui agissent de cette façon, qui ont peut-être encore cette vieille idée de police dans la tête, de devoir *couper* le voleur, tuer le voleur, tuer le bandit, [...], peut-être une culture qui *vient du passé*, qui a été transmise par quelqu'un [...] et le gars devient accro à cette situation... (Interviewé A, sergent).

L'utilisation de la marque temporelle « du passé » ou « vieille » pour parler de la police pourrait suggérer que les pratiques qui y sont liées sont également tombées en désuétude. Il est intéressant de noter que, bien que ce policier affirme que cette culture de la « vieille idée de police » appartient au passé (dans le sens où, selon l'interviewé A,

elle remonterait à une époque où « les faits n'étaient pas aussi médiatisés, [...] les réseaux sociaux n'existaient pas autant ») et est donc minoritaire, ce n'est pas ce qui ressort de l'analyse de l'ensemble des entretiens. En dépit de ce type de propos, nous pouvons affirmer que la « vieille police » et la culture « ancienne » ou « déformée » font plutôt partie intégrante des pratiques policières actuelles. Cela se voit dans l'analyse des propos d'un interviewé qui, en parlant des années où il a coordonné un poste de police communautaire, a déclaré qu'en dehors de ce poste, il conseillait ses subordonnés de tuer chaque fois qu'il était possible :

[...] Il met ses pieds à la « base »¹⁴, il peut être l'amant de votre femme, je veux qu'il y ait un bon traitement. [...] Mais en dehors de la « base », c'est à vous de voir. [...] Le délinquant, si vous avez la possibilité de couper ses jambes, coupez-les. [...] Quand je dis « couper », c'est vraiment de les abattre, [...] [les] tuer. (Interviewé H, capitaine).

Ce type d'orientation, émanant d'un policier qui dirigeait un poste communautaire de quartier, indique que l'acte de tuer fait partie des pratiques policières quotidiennes. Il est important de rappeler que les bases communautaires sont une initiative de réforme du gouvernement de Bahia pour mettre en place une police de proximité dans les favelas, similaire aux unités de police pacificatrice (UPP) à Rio de Janeiro, avec un discours proche de l'idée de police communautaire (Grijó Vilarouca et Ribeiro, 2018). Autrement dit, même au sein de ce qui est présenté comme une réforme, le soutien à l'acte de tuer semble persister.

L'idée selon laquelle tuer est une pratique qui concerne seulement une partie de l'organisation policière ou une « bande pourrie » de la police renvoie à un passage de Becker (2002) à propos de la manière dont les organisations parlent d'elles-mêmes et constituent leur autoportrait :

[...] les organisations [...] préfèrent taire les choses qui risqueraient de ternir leur image, notamment lorsque ces événements ou ces activités peuvent s'interpréter de manière plausible comme des déviances aléatoires ou des défauts de caractère imputables à des individus [...]. C'est l'explication courante donnée par les services de police lorsqu'un policier se fait prendre pour un délit ou un crime quelconque : « Y a des fruits pourris dans tous les tonneaux de pommes. » Cette explication vise à contrer tout argument fondé sur l'acceptation de l'hypothèse plus sociologique selon laquelle c'est le tonneau qui fait pourrir les pommes – c'est-à-dire que l'organisation et la culture du service peuvent pousser des policiers qui, sans cela, se montreraient respectueux de la loi, à agir de manière condamnable (p. 192).

De manière similaire, lorsqu'on les interrogeait sur l'organisation à laquelle ils appartenaient, la plupart des interviewés attribuaient l'existence d'exécutions, de morts évitables et d'autres pratiques violentes (interpellations abusives, agressions verbales et physiques en général) à des comportements individuels auxquels l'institution ne souscrit pas. Les citations suivantes témoignent de cette association : « comme dans toute profession, il y a aussi de mauvais éléments

¹⁴ « Base comunitária » est un poste de police communautaire installé dans une zone de favela.

dans la police » (Interviewé E, caporal) ; « il y a un pourcentage qui est vraiment violent » (Interviewé D, soldat) et, enfin :

Il y a beaucoup de mauvais éléments [dans la police]. [...] Une pomme pourrie que vous mettez au milieu des bonnes va tout gâcher. [...]. Disons que 20% ont un comportement déviant. 80% n'en ont pas. Ce sont des professionnels. [...] Alors les gens droits, bien intentionnés, paient le prix pour cela dans la corporation, dont l'image est ternie (Interviewé B, sous-lieutenant).

Dans le sens de ce que suggère Becker (2002), nous cherchons à comprendre comment l'organisation *participe* à de tels comportements et offre des conditions de possibilité pour que l'acte de tuer fasse partie de ses pratiques. C'est ainsi que nous interprétons ce que les interviewés présentent comme une « culture de la coupure ». En situant l'acte de tuer en tant que pratique intégrante de la culture de l'organisation, la responsabilité se déplace du domaine de l'action individuelle pour comprendre les actions des policiers à partir d'une vision plus globale. Il ne s'agit donc pas de diaboliser ceux qui commettent des abus, ce qui se produit parfois lorsqu'un cas suscite une grande attention médiatique et que certains secteurs de la société cherchent uniquement à punir le policier, ce qui individualise le phénomène et occulte sa dimension collective (Oliveira Junior, 2013).

En fait, cette culture « ancienne » d'une police qui tue peut être vue comme une pratique traditionnelle ou enracinée consistant à exécuter des personnes lors des opérations de police. Ainsi, il existe une association (Sutherland, 1983) avec les communications sur l'exécution, ce qui est perceptible lorsque ce sont les policiers ayant tué des individus qui sont valorisés : « ayant l'opportunité [...], le gars [le policier] [...] tue vraiment et au sein de la corporation, ces gars-là sont considérés comme vraiment bons [...] : 'non, ces gars-là travaillent bien' » (Interviewé N, soldat).

Le bon policier, celui qui effectue bien son travail, semble en fin de compte être celui qui tue en service. C'est une autre façon de dire que le bon criminel est un criminel mort, par le biais d'actions officielles plutôt que par des discours du bon sens. Cette valorisation du policier qui tue s'exprime parfois dans une sorte de rituel d'initiation imposé à un nouveau recrue :

[...] parfois [le policier] parvient à atteindre le gars, le gars se rend : « ah, il va mourir. Il y a déjà eu un échange de tirs ici, la population l'a déjà entendu, on est ici tout seuls et on tue le gars. » Et bien souvent, on vous demande des comptes, [...] comme si c'était un baptême, n'est-ce pas ? Un rite. Vous allez devoir tuer pour affirmer que vous êtes un bon policier, pour être vraiment bon. Sinon, vous êtes un policier en toc. Personne ne croira en vous. Et cette culture persiste encore au sein de la corporation (Interviewé N, soldat).

Ce policier décrit des valeurs et des pratiques, y compris des aspects rituels, qui ont marqué son intégration à la force policière. Ainsi, lorsqu'il est impliqué dans un incident, le nouveau policier, chaque fois que possible, doit répondre aux attentes de ses collègues : assurer le résultat fatal de celui qui aurait prétendument commis un crime afin de s'affirmer en tant que policier. Cela rappelle les rites d'initiation décrits en ce qui concerne l'adhésion à des groupes criminels tels que le « Primeiro Comando da Capital » au Brésil, au

sein desquels existe une éthique spécifique, ainsi qu'une auto-identification en tant que « bandit », impliquant l'adhésion à une culture distincte (Dias, 2009). Il ne s'agit pas de comparer la police à une organisation criminelle, mais de mettre en évidence les règles et les discours construits autour de pratiques illégales. Cela signifie affirmer que cette organisation est imprégnée de communications « différentielles » par rapport à la loi (Sutherland, 1983), indiquant une direction opposée à la légalité comme étant valide. En d'autres termes, les communications perçues à partir de l'adoption et du maintien de certaines pratiques transmettent l'idée que tuer est toujours acceptable (Pires, 2008).

Ainsi, la « culture de la coupure » peut également être observée dans la valorisation de groupements qui mènent des « incursions dans les *favelas* » et dont leurs membres sont considérés comme des « héros » (Interviewé A, sergent). Également dans ce sens :

[...] il y a certaines zones où seule l'unité spécialisée peut intervenir, seule la Rondesp peut intervenir. [...] C'est cela, la Rondesp, les PETO¹⁵[...] qui contiennent la violence. Le jour où cela prend fin, ils [les criminels] prennent le contrôle. [...] Et c'est la police qui tue vraiment. [...] Le maintien de l'ordre ici implique de s'attaquer [...] aux « bêtes »¹⁶ sans avoir peur [...] (Interviewé D, soldat).

L'unité de police mentionnée, la Rondesp, est connue dans l'État de Bahia pour être responsable d'un nombre très élevé de personnes tuées¹⁷. Il s'agit de la police « qui tue vraiment », comme l'a affirmé le policier interviewé. Cela est perçu parmi les policiers comme un acte d'héroïsme digne de recevoir une médaille (et ce, même par ceux appartenant à des unités de patrouille considéré comme ordinaires). Dans les discours analysés, tuer est considéré comme nécessaire pour contrôler la violence, ce qui est contradictoire du point de vue normatif et légal, mais cohérent dans le cadre de la « culture de la coupure ». D'un point de vue normatif et légal, la personne tuée, même si elle a commis un ou plusieurs crimes, a le même droit à la vie que les autres citoyens et ce droit devrait être garanti par l'État. Tuer ou exécuter, cependant, n'est pas considéré comme une pratique violente à éviter. On observe ici un type de rationalité ou de construction cognitive qui associe l'idée de violence uniquement au trafic de drogue et à ceux considérés comme des « sujets criminels » (Misse, 2010). Les exécutions sommaires semblent être considérées comme « nécessaires » au nom de la lutte contre le trafic de drogues, par exemple.

L'acte de tuer semble en outre être l'instance la plus grave d'un ensemble de pratiques non létales, mais illégales et violentes, qui sont également apprises au sein de l'organisation : « Le policier a souvent cette idée de 'ah, on va 'travailler le gars'. [...] Travailler le

¹⁵ La Rondesp est un groupement de la police militaire de Bahia dont le but est de faire des interventions répressives dans des zones de favela et qui se veut un groupe d'élite, avec un armement plus puissant et des symboles associés à la répression. En outre, il existe d'autres unités spécialisées au sein des groupements réguliers qui sont aussi associés au même type d'intervention policière. Celles-ci sont connues comme PETO ou CETO.

¹⁶ Expression de l'argot policier qui fait référence à un individu considéré comme « criminel ».

¹⁷ La perception que nous évoquons ici concernant la Rondesp se rapproche de celle rapportée par Willis (2015) dans l'État de São Paulo, par rapport au groupe de la police militaire connu sous le nom de ROTA.

gars, c'est lui donner une « raclée » [agresser/torturer l'individu] [...] pour voir s'il dévoile quelque chose » (Interviewé K, capitaine). Dans le même sens :

[...] Si la police agit correctement, je vais vous dire une chose : rien n'avance. Si vous suivez tout à la lettre, rien ne fonctionne, on n'obtient rien. Malheureusement, il faut avoir « la quatrième section » [...] [qui est] de lui donner une bonne « raclée », pour qu'il ouvre la bouche [...] (Interviewé D, soldat).

La « quatrième section » ici est une référence, évoquée par les interviewés, à la section du bulletin officiel de la police militaire de Bahia intitulée « Justice et discipline », où sont divulguées les procédures disciplinaires que les membres subissent pour avoir enfreint les règles internes et les normes d'opération. Dans cette même section, les éventuelles sanctions administratives appliquées, y compris l'exclusion, sont rendues publiques. Ainsi, le fait d'agresser ou de torturer des suspects est vu comme faisant partie de la « quatrième section » en raison de la possibilité que les policiers soient punis pour ces comportements.

Il s'agit d'une expression utilisée dans cette force policière qui indique la conscience, parmi les interviewés, que ces pratiques ne sont pas licites, bien qu'elles soient vues comme nécessaires dans le cadre d'une police considérée comme « fonctionnelle ». Dans ce cas, le travail du bon policier se traduit par agresser ou torturer les « sujets criminels » (Misse, 2010), afin de les faire confirmer, à la manière d'une inquisition, une vérité préalablement établie par le policier (Muniz, 1999, Jesus, 2016). L'exécution d'une personne représente donc la limite d'un continuum qui passe par les lésions corporelles et la pratique de la torture. Ce qui semble lier ces différents comportements est l'idée qu'ils sont nécessaires, valorisés, voire qualifiés d'héroïques.

Dans une tentative de promouvoir une image positive du travail policier (Becker, 2002), les interviewés ont soutenu que l'apprentissage de telles pratiques se fait en réalité en dialogue avec d'autres discours présents dans la société, qui ne sont pas nécessairement exclusifs aux policiers. Ainsi, bien qu'ils établissent une distinction entre le monde militaire et le monde civil, plusieurs ont souligné que « le policier ne vient pas de Mars » (Interviewé F, capitaine) et que personne ne naît au sein de la police :

[...] ce n'était pas une femme qui était dans la police militaire et qui a eu une relation sexuelle avec un autre membre de la police militaire au sein d'une académie de police militaire, et qui a passé neuf mois là-bas et a donné naissance à un membre de la police [...]. En d'autres termes, la police militaire, en tant qu'institution, ne génère pas l'individu social. [...] Cet individu, il va recevoir une formation, un enseignement, mais [...] l'institution ne peut pas vous arracher de ce que vous êtes. (Interviewé A, sergent).

Cependant, même s'il est possible que l'association à certaines pratiques violentes remonte à une période antérieure à l'expérience au sein de l'institution policière, ce n'est pas cette idée qui ressort

de l'analyse de l'ensemble des entretiens. Il semble y avoir des discours appris dans le travail policier qui sont pertinents dans la construction des exécutions en tant que pratiques possibles dans la socialisation au sein de la police. Un des policiers concilie ces deux visions : « D'abord, le policier [...] vient d'une société qui, semble-t-il, renforce elle-même l'idée qu'un bon criminel est un criminel mort. Et au sein de l'institution, ce processus est renforcé, alors qu'il devrait être problématisé » (Interviewé F, capitaine).

Ainsi, au sein de la police, les individus s'associent à des communications contraires à la loi, qui se reflètent dans des pratiques violentes. L'affirmation d'une culture policière qui valorise la mort passe par l'association avec des communications différentielles de la collectivité des policiers, étant donné qu'ils semblent suivre la pratique du collectif avec lequel ils vivent. Selon Sutherland (1983), les groupes de socialisation les plus directs favorisent un apprentissage différentiel plus efficace à travers le face à face, essentiel dans l'association avec des communications stabilisées¹⁸. C'est dans ce sens que nous pouvons interpréter les propos d'un des interviewés sur l'importance du groupe dans l'adhésion à certaines pratiques :

Tu finis par suivre [...] tu te retrouves déjà à adopter les mêmes pratiques que tout le monde. Si tu es contre, [...] tu restes un peu à l'écart, sur le côté. Et dans cet environnement, personne ne veut rester trop à l'écart, parce que que tu le veuilles ou non, tu as besoin de ton collègue, le corporatisme existe et finit par être aussi un mécanisme de défense. Alors tu as besoin d'être là avec le gars, parce que, comme on l'apprend et on l'entend souvent [...] : « la société te déteste, tout le monde te déteste, la justice ne veut que te mettre en difficulté, alors on doit s'unir [...] » [rires]. « Nos supérieurs veulent nous détruire », alors tu te retrouves un peu dans cette position de victime tout en ayant en même temps le besoin de t'unir pour faire ton travail (Interviewé N, soldat).

De ce fait, l'union entre les pairs, en plus de correspondre à la théorie de Sutherland, renvoie au corporatisme. Il s'agit de la solidarité entre pairs, liée à l'isolement social imposé par ce travail et typique de la culture policière (Reiner, 2010, Skolnick, 2011). Cette solidarité est renforcée par l'expérience d'oppression vécue au sein de la hiérarchie policière : les sous-officiers se rassemblent pour résister à l'oppression exercée par leurs supérieurs, les officiers¹⁹. Néanmoins, même si l'association avec les pratiques du groupe est amplifiée par cette oppression, un savoir pratique propre aux policiers semble également jouer un rôle :

Vous vous dites « bon, personne ne me respecte à cause de ma façon d'être, je dois... adopter une attitude dure... » [...] car si j'adopte une attitude éducative envers les personnes, avec respect, [...] les personnes commencent à se montrer agressives. Lorsque l'autre [son collègue policier] vient avec une approche agressive, la situation se règle. Les personnes arrivent même à s'excuser. [...] Ensuite, le collègue [...] me dit : « tu vois [...] que ça ne fonctionne pas ? Ils demandent aux policiers de changer [...] mais ça ne marche pas ». Et là tu te dis [...] « c'est vrai » (Interviewé N, soldat).

¹⁸ Même si Sutherland (1983) souligne l'importance du face à face, cela ne signifie pas que l'association avec une communication des médias ne soit pas possible ou importante (Pires, 2008).

¹⁹ Pour plus de détails sur cette problématique, voir Soares (2020) et Muniz (1999).

Il existe donc un savoir policier développé au sein de l'organisation elle-même, « construit par les policiers, plongé dans l'idiosyncrasie des circonstances, des situations volatiles et fugitives, [qui] privilégie son adaptabilité ou sa propension à l'improvisation » (Muniz, 1999, p. 165, notre traduction) et qui se confond avec la pratique policière elle-même. Ce savoir pratique possède une dimension collective et partagée, qui ne s'identifie pas à la légalité et est parfois considéré comme « technique ». À plusieurs reprises, au cours de notre travail de terrain, les policiers se décrivaient comme « mesurés », « expérimentés » et « techniques » ; ils se croyaient donc détenteurs d'un savoir pour gérer les conflits. C'est dans ce sens que l'on peut comprendre l'énoncé suivant :

Je pense que [...] la létalité de la police est liée à un ensemble de facteurs [...] Tout d'abord, il n'y a pas cette idée que l'institution [encourage à tuer]. [...] Nous devons déconstruire cela, car cela donne l'impression que la police [...] vous apprend [...] à être létal. En réalité, [...] elle vous enseigne des techniques pour rester en vie et défendre les autres (Interviewé A, sergent).

La technique à laquelle fait référence le policier semble inclure l'acte de tuer, qui est appris sur le terrain. Lorsqu'il y a une association différentielle par rapport à la loi (Sutherland, 1983), on apprend aussi les attitudes les mieux adaptées et en accord avec une telle association (Pires, 2008). C'est ainsi que l'on peut interpréter l'adoption de pratiques telles que la « bougie » (placer une arme près de la personne tuée), « faire une main » (tirer avec cette arme, en utilisant les mains de la personne déjà morte), ici décrites :

Le policier se trouve dans une situation, il a tiré dans l'obscurité dans un quartier problématique, dans une favela, [...] il en reste un mec blessé, mort. Les criminels ont fui. Il ne sait pas, il n'est pas sûr que ce gars-là soit un criminel. Il n'y a pas d'arme à feu là pour justifier la légitime défense... alors on se procure une arme. C'est la « bougie » [...] une « bougie » comme ça peut valoir de l'or, en termes de liberté, de l'emploi du policier. Comment justifier cette personne morte là-bas ? [...] Que le gars soit ou non un bandit, on prend une arme, on la met dans sa main, on tire un coup, pour [...] [qu']il y ait de la poudre sur sa main, indiquant qu'il a tiré sur les policiers. [...] S'il ne l'a jamais fait, dans les rapports médico-légaux, on va dire que « ce mec n'a jamais tiré, sa main n'a pas une once de poudre ». Cela complique davantage la situation. [...] Et souvent, les policiers, par inexpérience, mènent une intervention de ce type [...] et n'adoptent pas ces procédures, ils finissent par être attrapés, rattrapés par la législation. [...]. (Interviewé J, caporal).

Selon l'extrait sélectionné, le policier est socialisé dans l'apprentissage de certains discours qui considèrent l'acte de tuer comme nécessaire dans des situations autres que celles autorisées par la loi. Mais, en plus d'établir une telle définition de la situation (Thomas, 2009), les policiers développent des pratiques qui viennent la renforcer. Des pratiques telles que « faire une main » ou « faire une bougie » visent donc à élaborer un récit alternatif autour de la personne décédée (Oliveira Junior, 2013). La manipulation de la scène leur permet ainsi de construire une image de cette personne comme un criminel (et jamais comme une victime), même si elle n'a jamais commis de crime ni touché d'arme.

Ces pratiques constituent également une stratégie visant à recadrer l'homicide en question comme « légal ». Puisque la loi définit les situations dans lesquelles l'acte de tuer est légitime (notamment en cas de légitime défense), ces démarches permettent de construire une version des faits qui semble plus recevable sur le plan juridique et qui accentue l'idée d'une confrontation. Une telle situation est rendue possible par l'existence d'un ensemble de discours et de croyances partagés, d'un savoir considéré comme technique au sein de la police, que nous identifions ici comme relevant de la « culture de la coupure ».

Discussion

L'étude a mis en lumière une pratique moins cachée au Brésil qu'ailleurs : les exécutions sommaires conduites par la police militaire de Bahia. Surtout, elle fait le lien avec la culture policière, en insistant sur le fait que celle-ci, même si elle se base sur des éléments communs, a aussi une saveur locale, c'est-à-dire qu'elle intègre des éléments propres à un territoire ou à une organisation (Crank, 2015, Pereda, 2023). Dans le cas qui intéresse, s'il est évident que la pratique de la « coupure » fait appel à des éléments non-légaux, il ressort aussi que les exécutions sont légitimées par des éléments systémiques. Tant que la victime est un jeune Noir de genre masculin habitant dans les favelas, idéalement « criminel », tant le système judiciaire que la population sont favorables aux exécutions extrajudiciaires et facilitent ainsi leur existence.

Après avoir décrit la présence de la « culture de la coupure », il nous reste à examiner plus en détail les perspectives de changement ou de réforme de cette culture, en particulier en ce qui concerne les écoles de formation.

Comme nous l'avons vu, les policiers sont formés dans un cadre axé sur la vie militaire et sur la construction identitaire d'un soldat, à travers des activités souvent déshumanisantes. Cette formation laisse à la pratique, qui n'est pas toujours encadrée de manière adéquate, la tâche d'enseigner ce qu'un policier peut ou ne peut pas faire. Le silence entourant les limites d'intervention du policier peut être interprété, d'une part, comme un indicateur de la faible importance accordée à l'empire de la loi (*rule of law*) dans les opérations policières. En d'autres termes, cela met en évidence comment l'État, dans une perspective plus large, tolère ou autorise tacitement les illégalités commises par la police, puisqu'il est responsable du recrutement et de la formation de ses membres.

D'autre part, ce silence semble renforcer le savoir policier développé au sein de l'organisation. Celui-ci fonctionne, selon Muniz (1999), de manière parallèle à ce qui est enseigné comme norme, y compris dans les cours de formation. Ce savoir vient donc répondre de manière pratique à ce qui est perçu comme une directive générique pour le policier. Avec cette individualisation du contenu lié à l'activité policière, une sorte de regard clinique ou d'« intuition policière » se développe (Muniz, 1999) :

[...] la « façon de travailler » dans les rues, bien qu'elle utilise les procédés de préparation technique appris dans les écoles, revêt, dans la pratique, une forme personnalisée qui prend en compte des caractéristiques individuelles telles que le « style du policier » ou sa personnalité, son vécu personnel [...]. La flexibilité de ce type de savoir très individualisé permet, par exemple, que

des alternatives d'action disparates puissent coexister sans qu'une ne s'impose aux autres ou ne soit formulée comme supérieure *a priori* (Muniz, 1999, p. 166-167, notre traduction).

Muniz (1999) souligne le caractère fluide de ce savoir, qui finirait par être compatible avec ce qui est appris lors de la formation ou avec l'existence de règles d'action, pouvant être suspendues dès que le policier le jugera nécessaire. Elle argumente encore que, même si tous les policiers étaient formés dans une certaine « doctrine », le « monde de la loi » devrait être interprété et, à son tour, ajusté aux diverses réalités qui composent les « lois du monde » (Muniz, 1999, p. 168, notre traduction). Autrement dit, le policier continuerait d'agir en se basant sur la réflexion individuelle, que ce soit sur les alternatives d'action existantes dans le modèle policier adopté (et la validation de celles-ci en tant que procédures légalement acceptées), ou sur tout ce qui est contingent à l'action.

Cette insistance sur le fait que, pour les policiers, « les règles universelles de travail, lorsqu'elles sont détachées des expériences concrètes de la police, tendent à être peu utiles » (Muniz, 1999, p. 168, notre traduction) ne signifie pas que l'instruction formelle ne puisse pas être améliorée, en tenant compte de la discrétion propre aux pratiques policières. Ainsi, en dialogue avec ce que certains interviewés ont rapporté sur l'apprentissage « pratique » de l'activité policière, Muniz (1999) explique que :

L'accent excessif [pendant la formation] sur « ce qu'il ne faut pas faire » laisse à la charge des compétences individuelles du policier militaire de première ligne la configuration de « quoi faire », « pourquoi faire », « comment faire », « quand faire » et « où faire » dans un environnement d'intervention où la volatilité, l'urgence et même l'aléatoire façonnent les situations à affronter. Dans ce sens, remettre en question, dans la pratique, les connaissances formelles acquises à l'école n'est pas nier la pertinence d'actions techniquement orientées. Au contraire, c'est mettre en évidence la nécessité concrète d'une syntonie entre ce qui est formellement enseigné, la méthodologie de cet enseignement et les savoirs nécessaires [...] pour accomplir le travail de policier de manière actuelle et conséquente (Muniz, 1999, p. 169, notre traduction).

Sur cette base, il est possible de souligner la responsabilité de l'État, à travers cette formation paramilitaire qui ne prend pas en compte la discrétion policière. En complément de cette réflexion, Poncioni (2014) met en évidence l'importance des cours de formation, à travers lesquels il est possible de reconstruire une identité professionnelle du policier, tout en décrivant comment, attentifs à cela, les projets de réforme de la police ont proposé des changements dans l'éducation policière. Ces changements ont préconisé une « humanisation » du policier, mais leurs résultats ont été limités par la culture policière elle-même (Poncioni, 2014). Ainsi, la formation ne semble pas être en mesure de réformer la police, car une telle réforme semble exiger une transformation structurelle plus profonde de la culture policière. Ce changement devrait s'accompagner de la construction de pratiques démocratiques qui ne suivent pas la logique du « guerrier » et qui fournissent des éléments pour l'action au-delà des directives généralistes (Muniz, 1999).

Les implications pratiques de l'étude sont, de nouveau, évidentes. Toutefois, certains interviewés ont laissé transparaître un certain malaise par rapport à la pratique de la « coupure », ce qui souligne une certaine diversité au sein même de la police militaire à l'étude, ainsi que des possibilités de changement. Collins (2008) insistait d'ailleurs sur le fait que plusieurs facteurs pouvaient expliquer la relation à la violence ; dans le cas actuel, il est essentiel de souligner que l'appartenance à l'organisation est clairement un facteur favorisant la pratique de la « coupure », mais que d'autres facteurs sont en jeu (voir Smith et Stewart, 2011). Enfin, l'étude de cas appliquée à la situation brésilienne est un premier pas vers la généralisation puisqu'elle permet d'améliorer la compréhension de l'émergence de pratiques illégitimes au sein d'unités paramilitaires, un exercice amorcé notamment par Kraska et Kappeler (1997).

Conclusion

L'objectif de ce texte est d'analyser et de comprendre un ensemble discursif spécifique de la police militaire : la « culture de la coupure ». Cette « culture » fait principalement référence à la valorisation de l'acte de tuer comme un aspect intégrant de la pratique policière. Cette observation découle des déclarations des interviewés, qui ont rapporté l'existence d'une incitation ou d'une attente selon laquelle les policiers doivent « couper » les criminels, c'est-à-dire les tuer.

Cette culture se manifeste, entre autres exemples, dans la pratique d'une espèce de « baptême de sang », qui peut être considérée comme un rituel d'initiation dans lequel les policiers moins expérimentés sont encouragés par leurs pairs plus anciens à tuer lors des opérations. De plus, nous avons observé une valorisation du nombre élevé de décès résultant d'interventions policières dans certaines unités, de sorte que ceux qui tuent sont considérés comme de bons policiers. L'expression empirique de cette valorisation se traduit par l'apprentissage de pratiques comme « faire une bougie » et « faire une main » : des méthodes permettant d'éviter d'éventuelles poursuites judiciaires.

Ces communications semblent être apprises dès l'entrée dans la corporation, en côtoyant des policiers plus anciens, mais aussi lors de la formation dans les académies de police. Les expériences rapportées par les policiers lors de ces cours de formation témoignent, d'une part, d'un manque de ressources et de connaissances suffisantes pour les préparer à l'utilisation appropriée de la marge de manœuvre inhérente à l'activité policière dans le cadre légal. D'autre part, le passage par les écoles de police est dépeint comme un rituel d'initiation par lequel les nouveaux recrues adhèrent aux communications liées au militarisme.

L'existence de ces communications qui composent la « culture de la coupure » semble être une condition discursive-morale permettant la normalisation des exécutions sommaires. Elle sert également de base à la construction des récits entourant ces événements, qui seront considérés comme légaux par la justice (Cano, 1997, Misse et al, 2015, Zaccone, 2015). Loin de chercher à renforcer la légitimité de cette façon d'opérationnaliser le travail de la police, ce texte vise à contribuer à une meilleure compréhension de la légalité policière et de cette pratique institutionnalisée qui consiste à tuer des individus, même dans des situations où le résultat aurait pu se passer autrement. Nous cherchons ainsi à contribuer à dévoiler le contrôle ambigu de la violence au Brésil qui, tout en recourant aux

concepts de loi et d'ordre, valorise l'utilisation illégale de la violence par l'État au nom de la sécurité.

Références

- Alves, J. S. (2017). *A atuação policial na perspectiva de jovens negros: vozes dos invisíveis*. Mémoire de maîtrise, Salvador, Universidade Federal da Bahia.
- Bauer, M. et Aarts, B. (2000). Corpus Construction: a Principle for Qualitative Data Collection. Dans : M. Bauer et G. Gaskell (Ed.), *Qualitative researching with text, image and sound. A practical handbook*. London, Sage, 19–37.
- Becker, H. (2002). *Les ficelles du métier: Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.becke.2002.01>
- Caldeira, T. (2001) *City of Walls. Crime, Segregation, and Citizenship in São Paulo*. Berkeley, University of California Press.
- Cano, I. (1997). *The Use of Lethal Force by Police in Rio de Janeiro*. Rio de Janeiro, ISER.
- Cano, I. (2003) Execuções sumárias no Brasil: o uso da força pelos agentes do Estado. Dans : S. Carvalho (org.), *Relatório Execuções sumárias no Brasil – 1997/2003*. Rio de Janeiro, CEJIL/NEN, 5–11.
- Collins, R. (2008). *Violence: A micro-sociological theory*. Princeton (États-Unis), Princeton University Press.
- Crank, J. (2015). *Understanding police culture*. Londres, New York, Routledge.
- Dias, C. (2009). Ocupando as brechas do direito formal: o PCC como instância alternativa de resolução de conflitos. *Dilemas: Revista de Estudos de Conflito e Controle Social*, Rio de Janeiro, 2, 11–26.
- Fórum Brasileiro de Segurança Pública (FBSP), (2016). *Anuário Brasileiro de Segurança Pública 2016*. São Paulo, FBSP.
- Fórum Brasileiro de Segurança Pública (FBSP), (2017). *Anuário Brasileiro de Segurança Pública 2017*. São Paulo, FBSP.
- Fórum Brasileiro de Segurança Pública (FBSP), (2019). *Anuário Brasileiro de Segurança Pública 2019*. São Paulo, FBSP.
- Fórum Brasileiro de Segurança Pública (FBSP), (2021). *Anuário Brasileiro de Segurança Pública 2021*. São Paulo, FBSP.
- Fórum Brasileiro de Segurança Pública (FBSP), (2023). *Anuário Brasileiro de Segurança Pública 2023*. São Paulo, FBSP.
- França, F. G. (2016). Pensar ou obedecer? Desafio da educação em direitos humanos para os policiais militares. *Revista Interdisciplinar de Direitos Humanos*, 4(1), 63–81.
- França, F. G. (2019). “O soldado é algo que se fabrica”: Notas etnográficas sobre um curso de formação policial militar. *Revista TOMO*, 34, 359–392.
- Freitas, F. S. (2020). *Polícia e racismo: uma discussão sobre mandato policial*. Thèse de doctorat, Brasília, Universidade de Brasília.
- Grijó Vilarouca, M. et Ribeiro, L. (2018). The meanings of Pacifying Police Units (UPPs) in the ‘marvelous city’. *Police Practice and Research*, Londres, 20(5), 494–510. DOI: [10.1080/15614263.2018.1526684](https://doi.org/10.1080/15614263.2018.1526684)
- Jesus, M. G. M. (2016). “O que está no mundo não está nos autos”: a construção da verdade jurídica nos processos criminais de tráfico de drogas. Thèse de doctorat, São Paulo, Universidade de São Paulo.
- Kraska, P. B. et Kappeler, V. (1997). Militarizing American Police: The Rise and Normalization of Paramilitary Units. *Social Problems*, 44(1), 1–18.
- Magaloni, B. et Cano, I. (2016). *Determinantes do uso da força policial no Rio de Janeiro*. Rio de Janeiro, Editora UFRJ.
- Misse, M. (2010). Crime, sujeito e sujeição criminal: aspectos de uma contribuição analítica sobre a categoria “bandido”. *Lua Nova*, São Paulo, 79, 15–38.
- Misse, M., Grillo, C., Teixeira, C. P., Neri N. (2013). *Quando a polícia mata: homicídios por autos de resistência no Rio de Janeiro (2001–2011)*. Rio de Janeiro, NECVU/BOOKLINK.
- Misse, M., Grillo, C., Néri, N. (2015). Les chiffres macabres de la létalité policière. L'évaluation juridique des « Actes de résistance » à Rio de Janeiro. *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 15, [en ligne] <http://journals.openedition.org/sejed/7948>.
- Monjardet, D. (1996). *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*. Paris, La Découverte.
- Muniz, J. (1999). *Ser policial é, sobretudo, uma razão de ser: cultura e cotidiano da Polícia Militar do Estado do Rio de Janeiro*, Thèse de doctorat, Rio de Janeiro, IUPERJ.
- Noronha, C. et Paes-Machado, E. (2013). Segurança pública: polícia, democracia e autoritarismo. *Espacio Abierto*, 22(4), 649–666.
- Oliveira Junior, P. (2013). *O peso dos mortos queridos: um estudo sobre vitimização indireta por violência oficial*. Mémoire de maîtrise, Salvador, Universidade Federal da Bahia.
- Paes, V. F. (2013). Les rapports de la police judiciaire et du ministère public en France et au Brésil. *Déviance et Société*, 37, 415–439. <https://doi.org/10.3917/ds.374.0415>
- Paes-Machado, E. et Albuquerque, C. (2002). Jungle I.D.: Educational Reform Inside the Brazilian Paramilitary Police. *Policing & Society – POLIC SOC*, 13, 59–78. DOI : [10.1080/1043946022000006210](https://doi.org/10.1080/1043946022000006210).
- Paes-Machado, E. et Noronha, C. (2002). Policing the Brazilian Poor: Resistance to and Acceptance of Police Brutality in Urban Popular Classes (Salvador, Brazil). *International Criminal Justice Review*, 12(1), 53–76.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, Armand Colin.
- Pereda, V. (2023). How organizational culture shapes criminal organizations' street-level territorial control capabilities: A study of Los Zetas. *Crime, Law and Social Change*, 81(1), 53–74.
- Pires, A. (1997). De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales. Dans : J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pires (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville, Gaëtan Morin, 3–54.
- Pires, A. (2008). Edwin Sutherland (1883–1950) : une théorie générale des processus amenant au crime. Dans : A. Pires, C. Debuyst, F. Digneffe, *Histoire des savoirs sur le crime et la peine, tome 3*. Bruxelles, Larquier, 371–406.

- Poncioni, P. (2014). Identidade profissional policial. Dans : R. Lima; J. Rattón; R. Azevedo (dir.), *Crime, polícia e justiça no Brasil*. São Paulo, Contexto, 503-509.
- Quivy, R. et van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris, Dunod.
- Reiner, R. (2010). *The Politics of the Police*. Oxford, Oxford University Press.
- Reis, D. B. (2002). A marca de Caim: as características que identificam o “suspeito”, segundo relatos de policiais militares. *Caderno CRH*, 15(36), 181-196.
- Rodrigues, M. (2002). *Policamento e violência urbana: significados dos efeitos da força letal entre policiais militares em Salvador*. Mémoire de maîtrise, Salvador, Universidade Federal da Bahia.
- Sinhoretto, J. (2021). *Policamento ostensivo e relações raciais: estudo comparado sobre formas contemporâneas de controle do crime*. São Paulo, Autografia.
- Skolnick, J. (2011). *Justice without trial. Law enforcement in democratic society*. New Orleans, Quid Pro Books.
- Smith, A., et Stewart, B. (2011). Organizational Rituals: Features, Functions and Mechanisms. *International Journal of Management Reviews*, 13(2), 113-133.
- Soares, F. F. (2020). *A justiça da polícia: as mortes de civis em operações policiais na perspectiva da polícia militar da Bahia*, São Paulo, IBCCRIM.
- Sutherland, E. (1983). *White collar crime: the uncut version*. New Haven, Yale University Press.
- Thomas, W. I. (2009 [1923]). Définir la situation. Dans Y. Grafmeyer et I. Joseph (ed.), *L'École de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*. Paris, Flammarion, 79-81.
- Veiga, C. C. P. S. et Souza, J. S. (2018). Coerção e consenso: dilemas da formação militar. *REBESP*, 11(2), 59-67.
- Washington Post (2022). Police shootings database 2015-2022. <https://www.washingtonpost.com/graphics/investigations/police-shootings-database/>
- Willis, G. D. (2015). *The killing consensus*. Oakland, University of California Press.
- Zaccone, O. (2015) *Indignos de vida: a forma jurídica da política de extermínio de inimigos na cidade do Rio de Janeiro*. Rio de Janeiro, Revan.